RAPPORT 2025

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



SPHERE
GROUPE SPHERE



SOMMAIRE

5
Modèle d'affaires de Groupe SPHERE

7
Analyse des risques liés à l'activité de Groupe SPHERE

10
Informations sociales, sociétales et environnementales

18
Notes méthodologiques

21
Rapport d'assurance limitée de l'un des commissaires aux comptes portant une sélection d'informations RSE

1.7

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'ensemble de ce chapitre « 1.7 Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale » a fait l'objet des travaux de vérification menés par l'organisme tiers indépendant dont l'avis est repris au chapitre 1.8.

INTRODUCTION

Le groupe SPHERE est pleinement conscient de sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale et travaille depuis longtemps à améliorer ses impacts sur ces domaines.

Ces chapitres 1.7 et 1.8 seront disponibles publiquement sur le site internet du Groupe SPHERE.

Ce rapport est la mise en forme des analyses et des efforts réalisés par le groupe, telle que demandée auparavant par la Directive NFRD, en application depuis l'exercice 2018. Suite au report de l'application de la CSRD, le groupe SPHERE a décidé de maintenir un reporting du type RSE volontaire malgré la fin de l'obligation légale.

1.7.1
MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE SPHERE

La principale activité du groupe SPHERE est de concevoir, produire et commercialiser des sacs et des emballages utilisés par le grand public, les commerçants ou les professionnels, tels que sac à déchets, sac de transport, feuille et barquette aluminium, film plastique et papier pour contact alimentaire…

Ces produits sont principalement en plastique (essentiellement en polyéthylène, recyclé ou vierge, ou en biomatériau biosourcé et/ou compostable), mais aussi en papier, en fibres végétales (ex. : bagasse) ou en aluminium.

Le groupe SPHERE a également d'autres activités telles que : production de résines biosourcées compostables, impression sur film et papier, distribution de produits cosmétiques, gants, tabliers, vaisselle jetable…

Ces produits sont fabriqués par le groupe SPHERE pour environ les trois quarts du chiffre d'affaires, qui était au total en 2025 de 814 M€.

Toute la production du groupe reste concentrée en Europe de l'Ouest. Également, plus de 98 % du chiffre d'affaires y est réalisé.

Le groupe SPHERE est un groupe indépendant, créé en 1976, qui se développe régulièrement, tout en restant une ETI « à taille humaine » et à actionnariat privé dont le contrôle a été cédé à HCP Zeus en décembre 2024. La famille fondatrice restant le premier actionnaire à titre individuel. Le caractère familial de l'actionnariat durant 50 ans a permis au groupe de déployer une vision à long terme, tournée vers l'innovation pour un emballage responsable.

Leader européen sur son secteur, l'objectif du groupe SPHERE est de consolider sa position en apportant des solutions environnementales toujours plus innovantes avec un impact environnemental réduit.

La valeur créée a toujours été pour l'essentiel réinvestie dans le développement du groupe, tant le développement économique de la société que le développement social pour les collaborateurs. Les attaches françaises (des gammes de produits sont ainsi certifiées Origine France Garantie) et européennes du groupe sont très fortes, soutenues par la certitude que des investissements locaux et une bonne organisation permettent de ne pas délocaliser, en utilisant les compétences européennes et en soutenant l'économie européenne où nos clients et nos consommateurs sont implantés.

Les interactions des activités du groupe SPHERE sont essentiellement avec ses collaborateurs, ses clients, l'Environnement et ses fournisseurs, même si le groupe participe à plusieurs organisations professionnelles (aussi bien aux niveaux européen, national que local) et, est en contact avec les pouvoirs publics européens et nationaux pour contribuer au développement des réglementations concernant ses produits. Groupe SPHERE est membre, entre autres, des associations professionnelles françaises ELIPSO, Association Françaises des Compostables Biosourcés (AFCB, ex-Club Bioplastiques), European Bioplastics ou encore l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) et du SRP (syndicat des régénérateurs de matières plastiques). Groupe SPHERE est également membre fondateur d'une nouvelle association, France Biodéchets, créée en 2024.



1.7.1.1
INTERACTIONS AVEC SES COLLABORATEURS

En 2025, l'effectif moyen annuel du groupe SPHERE est de 1 832 personnes, dont environ 51 % sont en France, le solde étant quasiment uniquement situé en Europe de l'Ouest.
La gestion des ressources humaines est essentiellement décentralisée sous l'autorité des responsables de filiales qui gèrent ce sujet localement dans l'esprit des principes du groupe.
L'épanouissement des collaborateurs du groupe est soutenu par la volonté de production locale, ainsi que par le profond sens de sa responsabilité environnementale qui anime le groupe SPHERE.

1.7.1.2
INTERACTIONS AVEC SES CLIENTS

Le groupe SPHERE distribue très largement ses produits :
• auprès de multiples canaux de distribution : principalement les enseignes de la grande distribution, mais aussi les revendeurs, e-commerce, collectivités locales et petits commerces ;
• sous différents types de marques : marques nationales, marques de distributeurs, marques premiers prix ou même sans marque, par exemple vers les économats.
Le groupe SPHERE veille à être actif sur toutes les formes de distribution et étudie l'évolution à moyen terme des différents modèles de distribution.
Le groupe accompagne ses clients non seulement en leur fournissant des produits adaptés à leurs besoins, mais également en les conseillant sur leurs assortiments et sur les évolutions des marchés et des réglementations.
De plus, dans le cadre de sa stratégie RSE le groupe a lancé un exercice de dialogue avec ses parties prenantes, parmi lesquelles des clients. Ce dialogue, dont les conclusions ont été rendues en 2024, a permis d'identifier les points d'amélioration dans le « faire savoir » des actions du groupe en matière de RSE. C'est dans ce même esprit collaboratif que le groupe a rejoint la plateforme OpenClimat, outil collaboratif choisi par l'ensemble de la grande distribution française ainsi que l'initiative Manufacture 2030 en Grande-Bretagne afin suivre la trajectoire de décarbonation de ses fournisseurs, dits de Scope 3.

1.7.1.3
INTERACTIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT

Le groupe SPHERE se différencie des autres acteurs du marché européen par la place de l'environnement au coeur de sa stratégie de développement et de son modèle d'affaires depuis plus de vingt ans.
Les grands enjeux et tendances sociétales qui influencent le développement du groupe SPHERE sont principalement les préoccupations environnementales qui évoluent rapidement, à travers aussi bien les réglementations que les influences culturelles ou générationnelles.
Le mode de fonctionnement du groupe SPHERE est centralisé pour la politique environnementale, qui est pour l'essentiel décidée et insufflée par la direction générale et mise en pratique par les filiales.
Le groupe SPHERE veille à ce que sa création de valeur passe le plus possible par des produits apportant un avantage environnemental. Par exemple, plus de la moitié des matières (fossiles, recyclées ou vierges, ou biosourcées) utilisées par le groupe sont des matières recyclées, et le chiffre d'affaires réalisé par le groupe en plastiques biosourcées compostables représente plus de 60 % de celui des produits fabriqués en plastiques fossiles.

1.7.1.4
INTERACTIONS AVEC SES FOURNISSEURS

Les achats de matières premières viennent du monde entier (majoritairement d'Europe, mais également d'Asie).
Les principaux fournisseurs du groupe SPHERE sont les fournisseurs de matières premières. Ils sont situés dans le monde entier pour les matières vierges, mais essentiellement en Europe pour les matières recyclées.
Dans l'ensemble, le groupe est convaincu que son avenir est dans le maintien de ses valeurs fortes et la poursuite de l'innovation pour apporter concrètement des solutions d'emballage plus respectueuses de l'environnement.

1.7.2
ANALYSE DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE SPHERE

Dans le cadre de la préparation à la mise en oeuvre de la Corporate Social Responsability Directive (CSRD), le groupe SPHERE a - dès 2024 - procédé à une analyse de ses risques extra-financiers dont la méthode est décrite dans la note méthodologique en fin de ce document.

Ce rapport met l'accent sur les risques principaux : impacts sur les collaborateurs, impacts environnementaux, et enjeux de gouvernance. Le groupe SPHERE traite également d'autres risques avec des réponses expliquées dans ce rapport.

Cette analyse et ses conclusions ont été travaillées principalement sous la responsabilité du directeur du développement durable, en lien avec la direction générale et celle des ressources humaines.

En 2025, le groupe a finalisé son travail préparatoire à la mise en oeuvre de la CSRD en réalisant une analyse de double matérialité, selon la méthode recommandée par l'autorité européenne compétente (EFRAG). Cette analyse a permis d'identifier 24 enjeux ESG et 99 IRO (Impacts, Risques, Opportunités), parmi lesquels 18 enjeux et 30 IRO sont considérés comme matériels. Cette analyse servira de base au groupe pour construire ses prochains rapports de durabilité CSRD.

Les politiques, plans d'actions et résultats associés aux risques sociaux et environnementaux principaux sont détaillés respectivement en paragraphes 1.7.3.1 et 1.7.3.2 et d'autres informations sociétales sont présentées en paragraphes 1.7.3.3 en complément, sans que ces dernières aient été identifiées en risques prioritaires.



1.7.2.1 IMPACTS SUR LES COLLABORATEURS

Santé et sécurité au travail des collaborateurs (blessures, maladies du travail…)

Chaque société du groupe SPHERE est responsable et suit précisément la bonne application des réglementations, l'évolution des accidents ou maladies du travail.

Les différentes crises successives (Covid, Ukraine) ont renforcé les capacités de réaction et d'adaptation du groupe, mobilisant à chaque épisode l'ensemble de ses ressources, compétences et expertises afin de concilier la protection de la santé et de la sécurité au travail de ses collaborateurs avec le maintien d'un haut niveau d'activité. Le rôle essentiel joué par le groupe dans le cadre de la coordination et de l'orientation des actions locales a permis d'assurer une cohérence d'ensemble de l'activité des filiales et de renforcer la confiance des membres du personnel dans l'efficacité et la cohérence de ses décisions.

Adéquation des compétences en interne

Le groupe SPHERE conserve à l'esprit de manière permanente le vieillissement progressif de sa population, son besoin d'adaptation à l'évolution du modèle d'affaires et à celle des métiers et qualifications qui en résulte.

Attractivité de SPHERE

Le groupe SPHERE s'emploie à concilier la décentralisation inhérente à son modèle de fonctionnement avec son souci de maintenir son attractivité au moyen de pratiques de rémunération fédératrices. Il s'appuie sur une communication externe qui rencontre les aspirations d'une partie de plus en plus large de la population et ce faisant contribue au renforcement de sa réputation et de son attractivité. De plus, la stratégie RSE du groupe identifie l'enjeu de l'attractivité comme un axe important pour les années à venir. Enfin, dans le cadre du renforcement du lien armée-Nation tel que prévu par la loi en France, le groupe SPHERE procède à l'identification des employés engagés dans la réserve.

1.7.2.2 IMPACTS DES PRODUITS SUR L'ENVIRONNEMENT

La majorité des produits du groupe SPHERE sont en plastique, aluminium ou en papier, à usage unique.

Leur principale matière première était historiquement le polyéthylène vierge issu du pétrole donc une matière fossile au contenu carbone élevé.

En fin de vie, ils sont normalement mis dans un flux maîtrisé de traitement ou de valorisation des déchets, mais s'ils s'en échappent, ils deviennent des déchets sauvages et restent longtemps dans la nature.

C'est la raison pour laquelle, le groupe SPHERE mène une politique environnementale très volontariste, en particulier :

- en travaillant depuis plus de 25 ans au développement de solutions plus environnementales ;
- en privilégiant les matières premières ayant le plus d'impacts positifs sur l'environnement sur l'ensemble du cycle de vie du produit, en particulier en visant à limiter au maximum l'usage de polyéthylène vierge d'origine fossile au profit de polyéthylène recyclé, de polyéthylène d'origine végétale ou de matériau biosourcé et compostable ;
- en suivant sa consommation d'électricité qui est sa principale énergie utilisée ;
- en développant les certifications ISO 14001 (management

1.7.2.3
TABLEAU DE SYNTHÈSE RISQUES-PLANS D'ACTION-INDICATEURS

Risque	Plan d'action	Indicateur de suivi	Détaillé dans paragraphe
Impacts sur les collaborateurs			
	Garantir une connaissance précise des effectifs groupe	Effectif total au 31 décembre et répartition par catégorie socioprofessionnelle	1.7.3.1.2
		Nombre d'heures travaillées en théorie et en pratique	1.7.3.1.1
Santé et sécurité au travail	Formations à la sécurité	Nombre d'heures consacrées	1.7.3.1.1
	Suivi de l'efficacité des investissements et formations à la sécurité	Taux de fréquence des accidents dutravail et accidents de trajets Taux de gravité des accidents dutravail et accidents de trajet	1.7.3.1.1
	Suivi de l'absentéisme	Taux d'absentéisme (maladies et accidents)	1.7.3.1.1
Adéquation des compétences en interne	Actions de formations exploitant les résultats des entretiens professionnels	Nombre de personnes formées à la sécurité Nombre d'heures de formation à la sécurité Nombre d'heures moyen de formation par collaborateur Volume d'heures de formation Nombre de personnes formées (hors sécurité)	1.7.3.1.2
Attractivité du groupe SPHERE	Développer la réputation du groupe SPHERE	Les indicateurs environnementaux, de formation, d'égalité professionnelle…	
	Lutte contre les discriminations	Part des femmes	1.7.3.1.2
		Nombre de handicapés employés	1.7.3.1.2
		Budget pour faciliter l'insertion des handicapésof persons with disabilities	1.7.3.1.2
Impacts sur l'environnement			
	Renforcer le système de management environnemental	Part des sites certifiés ISO 14001	1.7.3.2.2
	Contribuer à une économie plus circulaire en travaillant sur ce qui dans l'analyse de cycle de vie des produits a de loin le plus d'impacts : les matières premières Réduire l'emploi de polyéthylène fossile vierge	Évolution de la part du polyéthylène fossile vierge dans la consommation de matières plastiques du groupe	1.7.3.2.3
	Augmenter l'utilisation de polyéthylène recyclé	Évolution de la part du polyéthylène recyclé dans la consommation de matières plastiques du groupe	1.7.3.2.3
	Développer l'utilisation de biosourcé	Évolution de la part des matières végétales dans la consommation de matières plastiques du groupe	1.7.3.2.3
	Développer les produits compostables pour faciliter la valorisation de tous les biodéchets	Évolution de la part des matières compostables dans la consommation de matières plastiques du groupe	1.7.3.2.3
	Limiter l'impact CO_2 : • Réduction de la consommation électrique tout en tenant compte des installations et mix produits déjà en place	Évolution de la consommation électrique par tonne extrudée	1.7.3.2.3
	• Achat d'électricité verte lorsque c'est économiquement possible	Évolution de la part d'électricité contractuellement renouvelable	1.7.3.2.3
	• Limiter les émissions de CO_2 de son activité	Évolution des tonnes de CO_2 par million d'euros de chiffre d'affaires	1.7.3.2.4

1.7.3
INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

1.7.3.1
POLITIQUES, PLANS D'ACTIONS ET RÉSULTATS ASSOCIÉS AUX RISQUES SOCIAUX PRIORITAIRES

À travers les aspects sociaux de ses interventions, le groupe SPHERE est particulièrement attaché à prendre en compte deux préoccupations majeures :
• garantir un environnement de travail sûr et sain à son personnel (voir 1.7.3.1.1) ;
• se doter des ressources humaines accompagnant au plus près ses besoins et ses perspectives d'évolution (voir 1.7.3.1.2).
Au-delà de ces préoccupations, le groupe SPHERE est attentif à la lutte contre toute forme de discrimination (voir 1.7.3.1.3).).

1.7.3.1.1
IMPACT DE L'ACTIVITÉ SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DES COLLABORATEURS DE SPHERE

Le groupe SPHERE gère des entités dans lesquelles les outils de production et les conditions de travail qui y sont associées présentent des risques mesurés pour la santé et la sécurité au travail comme en attestent les indicateurs relatifs aux accidents du travail et aux accidents de trajet.
Le taux de fréquence pour l'année 2025, avec 26,41 accidents avec arrêt par million d'heures effectivement travaillées est en réduction en comparaison avec le taux de l'année précédente (29,66 en 2024).
Le taux de gravité diminue également, puisqu'il est de 0,84 en 2025 contre 1,14 en 2024.
En 2025, nous constatons une légère baisse du nombre d'accidents du travail (133 vs. 135 en 2024).
Le nombre de jours calendaires perdus pour accident du travail a fortement diminué, de plus de 20 %, entre 2025 et 2024.
L'activité continue de progresser comme le démontre l'augmentation du nombre d'heures effectivement travaillées (+ 3,4 % entre 2024 et 2025).
Le maintien en 2025 d'une forte activité s'accompagne de la poursuite du développement du travail posté : 1 037 personnes opèrent en travail posté en 2025. En 2025, sur l'ensemble du groupe, les postes opérant en 5x8 (496 au total) représentent 47,8 % de l'ensemble des postes en équipes alternantes, partant de 44,3 % en 2020.
Le groupe bénéficie de la confiance de ses collaborateurs quant à leur sécurité et santé au travail. L'attention particulière portée à la formation à la sécurité y contribue fortement, tant par des actions de formation initiale (secourisme, gestes et postures, incendie et évacuation…) que par des actions régulières de recyclage (selon définition officielle).
La prise en compte de la pénibilité des tâches amène un certain nombre de filiales à lancer des projets d'investissements visant à la prévention des maladies professionnelles et au maintien en activité de production. Nous avions relevé ces dernières années des pratiques d'aides à la manutention ou d'allègement de tâches qui se sont poursuivies depuis avec par exemple :
• la mise en place de robots transporteurs de cartons entre les machines de transformation et le secteur palettiseur.
• Des aménagements de postes de travail des travailleurs disposant de la reconnaissance de travailleur handicapé, en relation avec la Médecine du travail.
Cette politique d'investissement se poursuit en 2025 selon un plan pluriannuel.
Le nombre d'heures de formation à la sécurité est de 7 648 heures en 2025. Il est en légère baisse de 4,9 % en comparaison avec 2024. Un effort particulier a été porté en 2024 sur la politique de formation à la sécurité ; cette politique se poursuit en 2025 sous la forme de rappels continue et d'amélioration aux gestes de sécurité.
Le nombre de collaborateurs formés à la sécurité est stable, il est de 965 personnes en 2025.
Le budget dédié à la sécurité est également en légère baisse par rapport à 2024, s'élevant à 139 312 € en 2025.
L'explication majeure de ces tendances réside dans le fort développement des micromodules de formation, peu coûteux en dépenses de formation, mais offrant la possibilité de couvrir un large échantillon de la population. De plus, le groupe a décidé en 2025 de certifier ISO 45001 ses sites de production afin d'améliorer la culture de sécurité au travail.
Enfin, conséquence indirecte de la crise pandémique, certaines filiales du groupe ont développé depuis 2022 des pratiques de télétravail raisonnées qui contribuent à une certaine qualité de vie au travail des salariés concernés (1 jour par semaine).

Suivi des indicateurs d'absentéisme

Les indicateurs d'absentéisme font l'objet d'un suivi constant de la part des sociétés du groupe SPHERE. Multifactoriels par nature, ils sont régulièrement croisés avec les données relatives aux accidents de travail, maladies professionnelles, modes d'organisation du travail, mais également à l'évolution de l'âge moyen des collaborateurs.

En 2025, le taux global d'absentéisme est de 4,88 % (absences maladie de courtes et longues durées et arrêts pour accident du travail ou de trajet).

Ce taux confirme une amélioration continue par rapport à 2024 (5,24 %) et les années précédentes (ex : 2023 : 5,57 %) en restant un élément important de la performance sociale du groupe.

1.7.3.1.2 RECHERCHE CONTINUE D'ADAPTATION DES RESSOURCES HUMAINES DE SPHERE AUX BESOINS INDUITS PAR SON MODÈLE D'AFFAIRES

Les ambitions affichées par le groupe SPHERE de croissance tant organique qu'externe de ses activités et les marchés sur lesquels le groupe opère nécessitent de disposer des ressources humaines adaptées à la continuité et au développement des besoins industriels et commerciaux induits par son modèle d'affaires.

De manière concrète, cela passe par la montée en qualification du personnel, l'anticipation de l'évolution de la pyramide des âges et le renforcement de son attractivité.

En complément de ces actions, le groupe SPHERE complète son besoin de qualifications nécessaires au renouvellement et au développement de ses compétences en développant des approches assimilables à des pré-recrutements : apprentissage – en développement constant dans le groupe – et stages écoles, voire, encore plus en amont, en orientant de manière ciblée les budgets de taxe d'apprentissage versés aux lycées, universités et écoles d'enseignement supérieur.

Au 31 décembre 2025, le g roupe SPHERE emploie sur le périmètre considéré 1 844 personnes dont plus de la moitié est composée de personnel ouvrier (58,2 % du total). 948 personnes sont employées en France et 896 en dehors des frontières, soit une répartition 51,4 % / 48,6 %, traduisant la poursuite d'une tendance progressive à un rééquilibrage des effectifs entre la France et les autres pays constitutifs du groupe, notamment avec le développement de l'Espagne.

Un an plus tôt, au 31 décembre 2024, l'effectif total du groupe était de 1 764 personnes, dont 898 en France et 866 à l'étranger.

Ventilation des effectifs par catégorie au 31/12/2025

Évolution	2024	2025
Ouvriers	57,7 %	58,3 %
Employés	16,1 %	14,9 %
Techniciens et agents de maîtrise	11,4 %	12,7 %
VRP	1,9 %	3,4 %
Cadres	12,9 %	10,7 %
TOTAL (%)	**100 %**	**100 %**
TOTAL (PERSONNES)	**1 764**	**1 844**

Les femmes représentent 32,6 % de l'effectif du groupe et 39,25 % de la population des cadres, 25,6 % des ouvriers et 44,3 % des employés, techniciens et agents de maîtrise.

Le nombre de personnes formées augmente en 2025 par rapport à 2024. Les formations hors sécurité, dans l'effort global de formation du groupe SPHERE, représentent 71 % des coûts, ces formations représentaient 62 % en 2024 alors qu'elles représentaient plus de 75 % en 2023. Ce chiffre était la résultante de différents facteurs : préparation du renouvellement des effectifs au regard du vieillissement des collaborateurs ; afin de maintenir l'expertise métiers (pour tous les sites notamment, pour l'extrusion), volonté de développer les pratiques managériales (par ex. PTL).

Bien évidemment, comme indiqué au paragraphe 1.7.3.1.1., la formation à la sécurité demeure une priorité essentielle de l'action du groupe en raison des risques inhérents à ses activités industrielles.

Ramené à l'effectif moyen de chaque année, le nombre d'heures moyen de formation est de 11,36 heures par personne en 2025 pour 11,34 heures par personne en 2024.

Au total, la masse salariale du groupe était de 114,6 M€ au 31 décembre 2025 et se complète de coûts de travail intérimaire à hauteur de 9,9 M€, soit une masse d'ensemble hors intéressement et participation de 124,5 M€, en progression de 5,8 M€ par rapport à l'année précédente.

Lutte contre les discriminations, promotion des diversités et mesures prises en faveur des personnes en situation de handicap

La mise en place de la charte d'éthique et de comportement du groupe SPHERE, et sa régulière mise à jour, concrétise l'engagement du groupe en matière de lutte contre les discriminations, la promotion des diversités et l'insertion des travailleurs handicapés.

Les femmes participent activement au management du groupe, avec une part dans la population des cadres plus élevée que leur part dans la population d'ensemble du groupe SPHERE, comme indiqué précédemment : 39,25 % de cadres féminins à comparer à 32,6 % de femmes dans la population totale. D'année en année, ces taux sont assez constants.

Le groupe emploie l'équivalent temps plein de 76 travailleurs handicapés et dépense environ 252 K€ afin de faciliter leur insertion au quotidien.

1.7.3.2 POLITIQUES, PLANS D'ACTIONS ET RÉSULTATS ASSOCIÉS AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX PRIORITAIRES

Dès 1991, le groupe SPHERE a intégré l'analyse de cycle de vie dans sa conduite industrielle. On apprenait alors que la production de la matière première et la fin de vie du sac sont les deux postes les plus contributeurs en impacts.

Le groupe SPHERE a travaillé depuis plus de 25 ans en appliquant les principes suivants d'éco-conception :

• réduire la quantité de matière utilisée pour une même fonction d'usage (en particulier en réduisant les épaisseurs) ;

• choisir la matière possible permettant le moins d'impacts environnementaux sur toute la vie du produit, en particulier en visant à ne plus utiliser de polyéthylène vierge d'origine fossile au profit de :

- polyéthylène recyclé,
- polyéthylène d'origine végétale,
- matériau biosourcé et compostable.

Avec l'ambition de disposer d'une information carbone mise à jour et vérifiée, une nouvelle analyse cycle de vie complète d'un sac à déchet a été réalisé dans le cadre d'un projet avec IPC (Centre technique Industriel de la plasturgie et des composites), la région Auvergne Rhône Alpes et les services de l'État. Les résultats ont été publiés en 2025.

1.7.3.2.1 UNE POLITIQUE VOLONTARISTE QUI S'INSCRIT PLEINEMENT DANS LES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le groupe SPHERE suit depuis de nombreuses années une démarche volontariste d'économie pour la consommation de matières non renouvelables qui porte sur la réduction de l'épaisseur des sacs, sur l'utilisation de matières recyclées et sur la promotion de matières d'origine biosourcée et/ou compostables pour fabriquer notamment des sacs. Ceci s'est traduit, dès 1983, par la réduction de 30 % de l'épaisseur des sacs en utilisant de nouvelles générations de polyéthylène. Le groupe est également à l'origine de la certification NF Environnement en France et participe à la révision de cette marque qui assure la prise en compte de facteurs influents tout au long du cycle de vie des sacs à déchets.

Le groupe a mis en place des investissements conséquents pour le recyclage, soit des plastiques usagés issus de sa propre production, soit de ceux provenant de l'extérieur. Ces efforts et investissements se poursuivent encore pour accroître l'utilisation de produits recyclés dans les mélanges de matières extrudées et ainsi réduire la consommation de matières vierges. Depuis, plus de cinq ans, le tonnage extrudé de matières fossiles vierges est inférieur chaque année à celui de matières recyclées.

La politique de préservation de l'environnement menée par le groupe s'appuie sur des solutions innovantes. En effet, le groupe concentre ses efforts de recherche dans le développement de matériaux biosourcés et compostables issus de matières végétales renouvelables. Le groupe via sa filiale SPHERE Distribution a participé en 2025 aux travaux de l'AFNOR visant à élaborer un affichage environnemental des emballages dans le cadre du projet Effet Vert.

L'extension des consignes de tri en France amène les consommateurs à jeter les sacs ultralégers, utilisés pour l'emballage des fruits et légumes, dans la poubelle (jaune) dédiée aux emballages ménagers. Afin de démontrer la compatibilité des refus de tri en matières compostables dans le recyclage du PE souple, et ce, à différents niveaux de pourcentage matière, le groupe participe à un projet coopératif avec plusieurs membres d'ELIPSO et IPC afin d'apporter un éclairage nouveau. Les résultats sont attendus au printemps 2025.

La guerre en Ukraine et ses conséquences sur le marché de l'électricité a poussé le groupe SPHERE à suivre sa consommation d'électricité de près, il s'agit de la principale énergie utilisée. Deux centrales solaires ont été installées et mises en service dans deux filiales (SPHERE Spain et Flexopack).

De plus, depuis 3 ans, le groupe SPHERE suit les impacts en gaz à effet de serre de l'ensemble des énergies utilisées dans sa valeur ajoutée (scope 1 et 2) avec un nouvel indicateur décrit en 1.7.3.2.3. Une stratégie carbone basée sur le premier bilan carbone (scopes 1, 2 et 3) sur les données 2022 et pour l'ensemble du périmètre du groupe a été conduit en 2023. Ce bilan carbone a été mis à jour et fiabilisé en 2025 avec l'intégration des émissions des acquisitions réalisées fin 2024 (Virosac et Rapid).

Suite aux travaux préparatoires réalisés en 2024 et 2025 afin d'élaborer un plan de transition, le groupe Sphere a rejoint l'initiative Science Based Target Initiative (SBTI) fin 2025, voyant sa trajectoire carbone à moyen terme (2034) validé début 2026 par un comité d'experts. Nos objectifs prévoient une réduction de 58,8 % pour les scopes 1 et 2 et 35 % pour le scope 3. Cet engagement pourra être complété dans un second temps par un objectif de plus long terme visant une contribution à la neutralité carbone en 2050.

De plus, dans le cadre de la loi Climat et Résilience en France, le groupe SPHERE a identifié que le transport représente 5 % de ses émissions de gaz à effet de serre. L'appel d'offre « Transport » élaboré pour le périmètre France en 2025 prévoit ainsi des critères d'émissions visant à améliorer l'impact de nos flux transports et logistiques.



1.7.3.2.2 DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La démarche environnementale vise à prendre en compte de façon systématique l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, à l'évaluer et à le réduire. Ainsi, le groupe SPHERE s'est engagé dans deux approches du management environnemental :

- **L'approche site :** outil de gestion interne au site, fondé sur l'amélioration continue. Au 31 décembre 2025, douze des quinze sites de production du groupe (soit 80 %) sont certifiés ISO 14001 (et sont également certifiés ISO 9001). Pour rappel, ce pourcentage était de 28,5 % au 31 décembre 2019, année de référence pour cet indicateur (sites de production certifiés ISO 14001). La volonté de certification sera poursuivie sur les autres sites avec un objectif de 100 % en 2027.
- **L'approche produit :** en intégrant systématiquement les aspects environnementaux dès la conception et le développement de produits, avec pour objectif la réduction des impacts environnementaux négatifs tout au long de leur cycle de vie.
- **Ecovadis :** le groupe a choisi de faire évaluer sa démarche de responsabilité sociale et environnementale par Ecovadis. 14 filiales ont ainsi été évaluées en 2025 (contre 5 en 2024), les notes attribuées oscillent entre 64 et 78/100 selon les filiales.

1.7.3.2.3 GESTION DES RESSOURCES : DÉCHETS, MATIÈRES PREMIÈRES, ÉNERGIE ET SOLS

Gestion des déchets réutilisables en interne

La quasi-totalité des déchets plastiques sont recyclés et réincorporés dans la production. La majorité des sites de production sont équipés d'une unité de recyclage et participent également à la valorisation de déchets plastiques externes qui seront, eux aussi, intégrés dans les matières destinées à produire des sacs à déchets.

Le groupe utilise également des quantités importantes de granulés de plastique recyclé achetés en dehors du groupe. Le plastique recyclé (d'origine interne ou externe) représente plus de la moitié de la consommation de matière plastique consommée en production par le groupe. Environ 74 % de ce plastique recyclé consommé est d'origine externe.

Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Comme déjà indiqué, ce sont les matières premières qui ont le plus d'impacts environnementaux lors du cycle de vie complet des principaux produits distribués par le groupe SPHERE (les sacs plastiques). Le groupe SPHERE a donc décidé de suivre précisément l'évolution du mix des matières premières utilisées dans ses productions de plastique biosourcé et compostable et de produits plastiques, en distinguant particulièrement :

- **polyéthylène vierge et polyéthylène recyclé ;**
- **origine fossile et origine végétale ;**
- **matière compostable et matière non compostable.**

La ventilation matières en volume est calculée en divisant les parts respectives par la consommation totale de matières plastiques

Évolution	2024	2025
Part de polyéthylène fossile vierge	23,1 %	25,2 %
Part de polyéthylène recyclé	51,7 %	51,3 %
Part des matières végétales	10,0 %	9,3 %
Part des matières compostables	24,5 %	22,9 %

La part des matières compostables a légèrement diminué en 2025 mais reste 60 % plus élevé qu'en 2018 (voir note méthodologique en 1.7.3.3.6 pour détails sur la méthode de calcul et la raison de 2018 comme année de référence). Cette forte augmentation (+ 60 %) correspond à la volonté du groupe de contribuer à toute la chaîne de valorisation des biodéchets, qu'ils soient les déchets alimentaires de cuisine ou les déchets verts de jardin.

De même, la forte baisse (- 30 % depuis 2018) de la part de polyéthylène fossile vierge correspond à l'objectif du groupe de se passer, à terme, de cette matière première.

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

Le groupe SPHERE a pour objectif de diminuer sa consommation d'électricité par tonne fabriquée et de contribuer par ses achats au développement de l'électricité d'origine renouvelable. Pour ce faire, deux études dédiées à l'efficacité énergétique ont été menées sur les sites de PTL et JET'SAC afin d'identifier les gisements de gain en efficacité énergétique et objectiver les besoins en investissements. Dans le même temps, la consommation électrique par tonne extrudée se maintien à un très bon niveau d'efficience, après les améliorations enregistrées en 2023 et 2024.

Évolution	2024	2025
MWh par tonne extrudée	0,52	0,53

Elle a été calculée en divisant les MWh consommés en production par toutes les usines faisant de l'extrusion, par le nombre total de tonnes extrudées par ces mêmes usines.

La part de l'électricité d'origine renouvelable par engagement contractuel spécifique avec le fournisseur a continué à augmenter, après une hausse importante entre 2023 et 2024 (+ 27 %). Ceci s'explique notamment par l'évolution du mix électrique livré aux filiales italiennes qui se compose aujourd'hui à 100 % de renouvelable.

Évolution	2024	2024
Part de l'électricité contractuellement renouvelable	57,10 %	58,40 %

Voir note méthodologique en 1.7.3.3.6 pour les détails sur la méthode de calcul.

Utilisation des sols

Les matières plastiques d'origine végétale représentent toujours 9.3 % des matières plastiques utilisées par le groupe SPHERE. De plus, la capacité de production mondiale de tous les plastiques d'origine végétale mobilise moins de 0,02 % de la surface agricole mondiale, comme indiqué par l'association European Bioplastics dans ces rapports sur le sujet.



Évolution	2024	2026
Tonnes de CO_2 par million d'euros de chiffre d'affaires	25	26

Voir note méthodologique en 1.7.3.3.6 pour les détails sur la méthode de calcul.

Le groupe SPHERE est néanmoins vigilant sur la bonne gestion durable des ressources végétales et a abordé ce sujet lors des travaux préparatoires à la CSRD.

1.7.3.2.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique causé par l'émission de gaz à effet de serre est un problème fondamental contre lequel le groupe SPHERE lutte depuis plusieurs dizaines d'années.
Le premier bilan carbone du groupe (établi selon la méthode GHG Protocol), basé sur les données 2022, a été réalisé en 2023 pour les scopes 1, 2 et 3. Avec un total de 735 000 tCO2e (soit l'équivalent des émissions de 81 000 français) avec un scope 3 représentant plus de 97 % de ce total (dont les 4 postes les plus importants : 42 % pour la fin de vie, 41 % pour les intrants, 9 % pour les immobilisations, 5 % pour le fret (transport routier et transport maritime). Un nouveau bilan carbone a été réalisé en 2025, sur la base des données 2024, intégrant Virosac et Rapid. Le total des émissions est de 726 000 tCO2eq. Malgré l'intégration de deux usines supplémentaires, cette baisse s'explique par un effort de fiabilisation des données suite au premier bilan carbone ainsi qu'une approche différente sur la fin de vie des produits. Ce bilan carbone a servi de base à la définition d'un objectif de réduction des émissions du groupe en 2025 dans une logique de contribution à la neutralité carbone en 2050 selon le standard SBTi. Les objectifs de réduction à moyen terme, (58 % pour les scopes 1 & 2 et 35 % pour le scope 3) à moyen terme (2034) ont été validés par les experts du SBTI début 2026.
Depuis la DPEF 2019, un indicateur d'électricité renouvelable a été mis en place, car l'électricité représente l'essentiel de l'énergie utilisée dans les usines du groupe SPHERE (cf. 1.7.3.2.3 ci-dessus).
À partir de la DPEF 2020, le groupe SPHERE a mis en place un suivi de ses émissions de CO_2 liées à ses deux principales sources d'énergies consommées : l'électricité et le gaz. En 2021, a été rajoutée la consommation totale de carburant des véhicules du groupe (possédés, loués longue durée ou dont les frais kilométriques sont remboursés). L'indicateur retenu est toujours : tonnes de CO_2 émises par million d'euros de chiffre d'affaires.
Une légère augmentation peut être observée entre 2024 et 2025. Cette augmentation est principalement attribuable à une forte hausse de production enregistréé dans le groupe (+ 14 212 par rapport à 2024), soit une hausse de 4 399 t, à périmètre constant (sans l'apport de Virosac/Rapid).

1.7.3.3 AUTRES INFORMATIONS SOCIÉTALES

La volonté du groupe SPHERE est de respecter l'environnement législatif et réglementaire encadrant son activité tout en promouvant ses valeurs.

1.7.3.3.1 ÉTHIQUE, VALEURS ET CONFORMITÉ LÉGALE ET RÉGLEMENTAIRE

Le groupe SPHERE entend se conformer strictement aux obligations légales et réglementaires tant dans la forme que l'esprit.
À ce titre, dès 2011 a été mise en place au sein du groupe une Charte d'éthique, systématiquement communiquée auprès des collaborateurs du groupe et renforcée dans son application par son intégration dans les règlements intérieurs des filiales. Au nonrespect de la Charte d'éthique est attachée une possibilité de saisine d'un référent groupe.
Disponible sur le site internet du groupe SPHERE, la Charte d'éthique est souvent perçue par les candidats au recrutement comme un élément important de l'attractivité du groupe, au même titre que son engagement en faveur du développement durable.
Une nouvelle édition de la Charte d'éthique, aboutissement d'un processus de révision, a été publiée en 2016 et a fait également l'objet d'une diffusion auprès de l'ensemble des filiales du groupe.
Depuis 2017, un dispositif visant à prévenir les risques de corruption et de trafic d'influence, en application de la loi Sapin II, a été adopté par le Conseil d'administration. Ce dispositif a conduit à identifier l'ensemble des risques de corruption et de trafic d'influence liés à la conduite des affaires, à en caractériser les contours, à définir les processus de prévention de leur survenance et à mettre en place un dispositif d'alerte interne. Ce dispositif s'appuie sur une organisation au niveau du groupe via la référente conformité groupe et des relais au niveau

local via un réseau de référents au sein de chaque société du groupe SPHERE.
Des actions de formation sont entreprises afin de sensibiliser au sein de chaque filiale du groupe un nombre de plus en plus important de collaborateurs.
En janvier 2026, un bilan de l'année écoulée ainsi que le plan d'action pour l'année suivante ont été présentés au Conseil de surveillance ; cette présentation sera reconduite chaque année. Cette présentation permet de rendre compte au plus haut niveau des résultats des actions menées et de confirmer la feuille de route en lien avec les axes d'amélioration identifiés.
Dans une démarche d'amélioration continue du dispositif existant, et dans le prolongement du travail de diagnostic et d'actualisation de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence et du dispositif anticorruption dans son ensemble effectué depuis 2022, les procédures composant le programme anticorruption du groupe sont régulièrement mises à jour et elles le seront pour 2026.

1.7.3.3.2 ACTIONS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS FONDAMENTAUX DE LA SOCIÉTÉ

À la suite des incendies ravageurs de l'été 2022, en France ainsi qu'en Europe du Sud, le groupe SPHERE s'est rapproché, en partenariat avec INTERMAS, un client du groupe et fabricant d'articles de jardinerie, de l'Office national des forêts (ONF) français afin de proposer de travailler au développement de manchons de protection des jeunes arbres. Alors que la replantation forestière portera sur des milliards d'arbres, qu'elle est un passage obligé pour atteindre la neutralité carbone, il apparaît dès lors important de proposer un produit résistant, mais compostable, afin d'éviter le maintien de la pratique actuelle qui consiste à abandonner les manchons plastiques en forêt une fois l'arbre poussé, générant ainsi une pollution importante des nouveaux massifs. Une convention tri partite a été signé en 2024 afin de suivre ce projet qui s'étalé sur plusieurs années.

1.7.3.3.3 ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le groupe SPHERE ne travaille pas de produits alimentaires et donc ne génère pas de déchets alimentaires.
De plus, le groupe SPHERE a développé une expertise dans le secteur des produits pour contact alimentaire. Sa filiale SPHERE France, équipée en salle grise, fournit via la grande distribution toute l'Europe en produits tels que : films alimentaires, barquettes et rouleaux d'aluminium et papier cuisson. Tous ces produits permettent aux consommateurs de protéger, conserver et congeler les aliments et pour certains d'apporter une aide culinaire.
Les marques nationales du groupe, Alfapac, Frio, Vita, Propsac et dernièrement Virosac, véritables laboratoires d'idées, développent des produits innovants et écoresponsables qui intègrent l'optimisation de la durée de vie des aliments et la réduction du gaspillage alimentaire.
La mise en place d'une politique de communication pour Alfapac en France en 2025 (presse et digitale) auprès du grand public a rappelé la pédagogie au bon usage des produits sous la forme de publicommuniqués, de partenariat avec la presse féminine et culinaire et la diffusion de vidéos (recettes et astuces de chef). En 2025, cette campagne a complété le dispositif en faisant appel à des influenceurs cuisines.

1.7.3.3.4 ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MÉCÉNAT

S'engager dans le mécénat est l'occasion pour une entreprise d'exprimer son identité, ses valeurs et d'illustrer sa responsabilité sociale et culturelle.
Avant la création de la Fondation d'Entreprise SPHERE, le groupe avait soutenu différentes actions caritatives (telles que des respirateurs artificiels pour l'hôpital Saint- Vincent-de-Paul) et des actions humanitaires.
En 2004, le groupe crée la Fondation d'Entreprise SPHERE et s'engage dans plusieurs domaines : artistique, éducatif et humanitaire. Dans le domaine artistique, nous contribuons à faire revivre des oeuvres musicales oubliées telles que les opéras l'Amant anonyme du Chevalier de Saint-George (2015) ou Treemonisha de Scott Joplin produit en Afrique du Sud (2006).
Depuis 2024, SPHERE Italia est mécène du Teatro Regio, opéra de Turin.
La Fondation SPHERE est très active auprès de l'Association Objectif France Inde (OFI) qui intervient principalement dans l'approvisionnement en eau



des zones rurales, l'entrepreneuriat social et l'accès à l'éducation (pour près de 200 000 femmes) et aux soins de santé pour les enfants (2021/2026).
Enfin, la Fondation soutient depuis 2022, l'Institut Louis Germain dans son projet de développement des classes d'excellence dans plusieurs villes de France et qui a pour projet de créer un campus en Île-de-France. En soutenant par des subventions et une implication forte et durable des projets d'aide à la mise en oeuvre par des associations et des organisations non gouvernementales, la Fondation d'Entreprise SPHERE assure la pérennité de ces actions. L'agrément de la Fondation d'entreprise a été renouvelé pour un nouveau cycle de trois ans, avec un nouveau Président, suite à la démission de Monsieur Persenda, ancien président et fondateur, en juillet 2025.

1.7.3.3.5
PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Nos fournisseurs stratégiques répondent aux exigences des référentiels type BRC/BSCI et sont audités par des organismes tiers. Les autres fournisseurs respectent leurs réglementations nationales, ils sont visités et/ou audités régulièrement, afin de s'assurer du respect de nos demandes. Notre procédure de contrôle qualité a été adaptée depuis 2020 aux nouveaux matériaux des produits finis achetés par le groupe.

1.7.3.3.6
LOYAUTÉ DES PRATIQUES : MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Le groupe s'efforce dès la conception de ses produits d'appliquer un affichage clair sur le produit et son emballage qui mentionne la bonne utilisation du produit, ses restrictions, sa composition et ses avantages environnementaux.

1.7.3.3.7
INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS VISANT À PROMOUVOIR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Certaines sociétés du groupe disposant d'un Comité Social et Économique incitent les membres de ces instances à allouer dans le cadre de leurs budgets annuels en matière d'activités sociales et culturelles une participation plafonnée aux dépenses engagées par leurs salariés soit pour exercer directement leur activité sportive, soit pour bénéficier d'abonnements à des clubs sportifs ou des salles de sport. (300 €/personne/an).
Afin d'encourager l'utilisation de moyens alternatifs à la voiture, les sociétés basées au siège social de Paris ont mis en place dans le parking souterrain de l'immeuble des emplacements dédiés au stationnement des bicyclettes.

1.7.4
NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Dans un contexte de transition réglementaire, marqué par la fin du cadre applicable de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) et précédant l'entrée en vigueur de la CSRD, Groupe SPHERE S.A.S. a fait le choix de publier un rapport de durabilité volontaire.
Le présent rapport RSE ne constitue pas un état de durabilité au sens de la CSRD, mais une publication volontaire établie sur la base d'un référentiel ad hoc défini par Groupe SPHERE SAS.

Périmètre

Pour ce rapport RSE, le périmètre pris en compte couvre toutes les sociétés sur lesquelles le groupe SPHERE a eu un contrôle exclusif sur les douze mois de l'année 2025.
La période considérée est l'année civile 2025.

Analyse des risques

L'analyse initiale des risques sociaux, sociétaux et environnementaux a été menée pour 2018 et 2019 essentiellement par les directions ressources humaines et développement durable, avec la direction générale, ainsi que certains responsables de filiales. Pour la DPEF 2020, une Directrice de site de production, une Directrice de service central et un Directeur RH d'une filiale ont contribué à la revue réalisée de toute l'analyse des risques.
Pour le rapport RSE 2025, l'analyse des risques sociaux, sociétaux et environnementaux a été réalisée dans le cadre des travaux préparatoires à la CSRD. Une analyse de double matérialité a été conduite, au regard des discussions en cours sur la mise en oeuvre de la CSRD par le groupe SPHERE, cette dernière analyse n'a pas amené d'évolutions dans l'approche de la RSE en 2025.
Pour rappel, lors de l'analyse, une liste très large des risques a été établie. Puis chaque risque a été pondéré selon sa dangerosité, sa probabilité de réalisation et la part de l'activité du groupe SPHERE potentiellement impactée. Une note globale a ainsi été calculée. Seuls les principaux risques, recevant les notes les plus élevées, ont été détaillés dans ce rapport. Les indicateurs de suivis pertinents ont été choisis pour suivre l'évolution de ces risques.

Indicateurs sociaux

Les indicateurs sociaux retenus dans la partie sociale du document sont construits de la façon suivante :

- **Effectifs :** la population du personnel en alternance est prise en compte, tant pour les contrats de professionnalisation que les contrats d'apprentissage. Les stagiaires et les intérimaires ne sont pas pris en compte dans les effectifs. Par ailleurs, il est précisé que dans une société italienne, les contrats de type précaire via un prestataire extérieur sont traités dans ce rapport RSE comme des contrats intérimaires, selon la pratique historique du site.
- **Nombre total théorique d'heures travaillées :** pour chaque filiale, cet indicateur se calcule comme la somme des horaires annuels théoriques individuels auxquels s'additionnent les heures supplémentaires et les heures complémentaires, ainsi que les absences de toute nature et les congés (payés, d'ancienneté, de fractionnement, repos compensateurs, évènements familiaux, sans solde).
- **Nombre total d'heures réellement travaillées :** cet indicateur se calcule à partir du nombre théorique d'heures travaillées dont il est déduit la totalité des congés, quelle qu'en soit la nature (congés payés, congés d'ancienneté, de fractionnement, sans solde, repos compensateurs…), ainsi que tous types d'absences, payées ou non.
- **Taux de fréquence :** il se calcule en multipliant par un million le nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt survenu dans l'année, puis en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total d'heures réellement travaillées.
- **Taux de gravité :** il se calcule en multipliant par mille le nombre de jours calendaires perdus pour accidents de travail et de trajet, puis en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total d'heures réellement travaillées.
- **Taux d'absentéisme :** il se calcule en divisant le nombre d'heures perdues pour maladies et accidents de travail ou de trajet par le nombre total théorique d'heures travaillées.
- **Masse salariale :** elle se définit comme l'addition des rémunérations brutes globales et des charges patronales qui leurs sont associées.

• **Heures de formation :** elles portent sur l'ensemble des actions de formation mises en place dans les sociétés du groupe, y compris les actions relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail. Les actions relatives aux contrats en alternance – apprentissage et professionnalisation – en sont exclues. Les formations par e-learning et les formations d'une durée inférieure à deux heures sont désormais prises en compte.
• **Coûts de formation :** ils comprennent les coûts pédagogiques et les frais de déplacement engagés à cette occasion, à l'exclusion des salaires des stagiaires. Pour rappel, sauf précision contraire explicite, les effectifs sont calculés sur la base des personnes présentes au 31 décembre 2025.

Indicateurs environnementaux

Les principaux indicateurs environnementaux portent sur l'utilisation des matières utilisées par le groupe, (les différentes matières plastiques : le polyéthylène fossile vierge, le polyéthylène recyclé (issu de la regranulation en interne des chutes de production du groupe, ou bien acheté en externe sous forme de granulés), les matières végétales, les matières compostables.
Pour chacune de ces matières, l'indicateur se base sur les valeurs telles que consolidées lors d'un exercice annuel de collecte de données.
L'indicateur de la part de l'électricité achetée qui est contractuellement renouvelable ne comptabilise comme électricité renouvelable que la part d'électricité que le fournisseur garantit contractuellement comme étant renouvelable, à l'exclusion de la part d'électricité qui se trouve être renouvelable alors que le contrat ne fixe aucune contrainte au fournisseur d'électricité.
L'indicateur des émissions de CO_2 liées à l'activité de du groupe SPHERE prend en compte les émissions de CO_2 des trois principales énergies consommées par toutes les sociétés du groupe, quelle que soit leur activité :
• l'électricité (sauf pour trois bureaux commerciaux dont la consommation électrique (chauffage et éclairage) est totalement marginale à l'échelle du groupe),
• le gaz,
• et depuis la DPEF 2021 (avec prise en compte rétroactive dans les chiffres de 2020), la consommation de carburant pour les véhicules du groupe : possédés ou loués en longue durée ou dont les frais kilométriques sont remboursés à leur utilisateur.
• Les bilans carbone ont été établi selon la méthode du GHG Protocol sur la base des données 2022 et 2024.
Les facteurs d'émission ont été pris sur les bases suivantes :
• Électricité : base de données de l'ADEME spécifique à chaque pays.
• Gaz : facteurs d'émission du gaz naturel, du propane et du GPL en France, appliqués à tous les pays.
• Carburant : par type de carburant, nombre de litres réellement consommés ou estimé par la division des euros dépensés par la valeur moyenne de ce carburant sur l'année, puis conversion technique en kg eq CO_2.
• Il est prévu de compléter cette approche dans les prochaines années en affinant par pays les facteurs d'émission des différents gaz utilisés.

Perspective

Ce rapport 2025 fait suite à la pratique installée avec la première DPEF réalisée sur 2018, elle va au-delà des obligations strictement réglementaires de groupe SPHERE suite la fin de l'obligation de publication d'une DPEF en prévision de la mise en oeuvre de la CSRD, dont la date d'application a été repoussée à 2028 suite aux discussions portant sur la simplification des obligations nées du Green Deal européen. Ce nouveau cadre imposera au groupe de faire évoluer fortement la forme et le contenu du reporting extra financier dans les années à venir. Comme indiqué plus haut, un travail préparatoire à la mise en oeuvre de la CSRD a été finalisé en 2025.

Thèmes non traités

Les thématiques suivantes n'ont pas été traitées :
• celles qui ne sont pas pertinentes compte tenu des activités du groupe SPHERE : bien-être animal, lutte contre la précarité alimentaire, alimentation responsable équitable et durable ;
• les accords collectifs, car ils sont gérés au niveau de chaque société et ne sont pas suivis de façon centralisée puisque ce sujet, bien qu'important, ne représente pas un risque majeur pour le groupe et ne justifie pas d'indicateur de suivi particulier.



1.8
RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PORTANT SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS RSE

KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

GROUPE SPHERE S.A.S.

3 rue Scheffer - 75116 Paris

Rapport d'assurance limitée de l'un des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations RSE

Exercice clos le 31 décembre 2025

À la collectivité des associés de la société GROUPE SPHERE S.A.S.,
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur une sélection d'informations RSE déterminées et établies volontairement par Groupe SPHERE S.A.S. (ci-après « l'Entité »), au regard de des critères ad hoc définis par l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après les « Informations »), présentées dans le rapport de gestion du Groupe et joint au présent rapport (ciaprès le« Rapport de responsabilité sociale et environnementale »).
Notre intervention ne porte pas sur toutes les informations présentées, dans le Rapport de responsabilité sociale et environnementale, autres que celles objet de notre rapport.

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en oeuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note méthodologique du Rapport de responsabilité sociale et environnementale qui précise que les Informations ont été établies dans le contexte de la stratégie RSE de l'Entité et selon le Référentiel. A ce titre, elles ne constituent pas des informations établies selon les normes ESRS, ni selon la norme VSME.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps. Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel disponible, dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport de responsabilité sociale et environnementale.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme mentionné dans la note méthodologique du Rapport de responsabilité sociale et environnementale, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (i.e. le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- concevoir, mettre en oeuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en oeuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- communiquer notre conclusion à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Doctrine et Norme professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel (NEP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

Indépendance et gestion de la qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le code de commerce, le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ainsi que par le Code d'éthique de l'IESBA (*International Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)*). Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous appliquons la norme *International Standard on Quality Management 1* qui requiert la conception, la mise en oeuvre et le maintien d'un système de gestion de la qualité, comprenant des politiques et des procédures visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles, des textes légaux et réglementaires applicables ainsi que de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) relative à cette intervention.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- mis à jour notre connaissance de l'entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel ;
- apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel et le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;
- vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel ;
- mis en oeuvre, pour les Informations soumises à nos travaux, des procédures de substance consistant à apprécier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel
- apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.
Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ainsi que selon la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris La Défense, le 22 avril 2026

KPMGSA



Nahid Sheikhalishahi
Associée



Vincent De Becquevort
Associé

Ensemble, innovons
pour transformer durablement
nos métiers et proposer
des solutions d'emballages
utiles et toujours plus
respectueuses
de l'environnement.

SPHERE
GROUPE SPHERE

Siège social
3, rue Scheffer - 75116 Paris
Société par actions simplifiée au capital de 10 108 705,20 euros
RCS Paris 931 299 564

www.sphere.eu